

04/12/2025

**Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement  
avant le vote du Budget Primitif 2026 de la commune**

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 + 1 pouvoir

**L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre,**

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 28/11/2025 par messagerie.

**Présents** : AIME Jean- Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 21h00). BARREL Natacha (arrivée à 21h02).

**Excusée** : DUGUA Véronique.

**Absent** : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

**Considérant** que jusqu'au 31 mars 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption),

**Considérant** les crédits ouverts en 2025 et donc les crédits autorisés du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026, tels que :

Crédits ouverts en 2025		Crédits autorisés du 01/01/2026 au 31/03/2026
Chapitre 21 :	237 670 €	59 417 €
Chapitre 23 :	2 899 315 €	724 828 €
<b>Total = 3 136 985 €</b>		<b>Total = 784 245 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'avant le vote du budget primitif de l'année 2026, tel que :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Total/Chapitre
21	2131	Construction bâtiments publics	20 000 €	50 000 €
	2183	Matériels informatiques	15 000 €	
	2188	Autres immobilisations corporelles	15 000 €	
23	2313	Immos en cours-constructions	734 245 €	734 245 €
<b>Total</b>			<b>784 245 €</b>	<b>784 245 €</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A Clonas sur Varèze, le 5 décembre 2025,

 Le Maire,  
Régis VIALLATTE

 La secrétaire,  
Sylvie LEMAITRE

